

AFFAIRES GENERALES

POINT 01 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES D'INFOCOM'94.

1 annexe

La présente communication a pour objet de formaliser l'accord entre notre collectivité et INFOCOM'94 en définissant le contenu des compétences facultatives proposées

Dans le cadre des évolutions technologiques mais également des accompagnements personnalisés proposés par

INFOCOM'94, il est proposé un certain nombre de prestations détaillées, pour chacune d'entre elles, en annexe de cette convention unique.

Cette convention permet de formaliser les relations entre le syndicat mixte et ses membres, d'assurer une gouvernance claire et de sécuriser les engagements des parties.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER la convention unique relative aux missions optionnelles d'Infocom'94 et ses annexes, ci-annexées

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer convention unique relative aux missions optionnelles proposée par INFOCOM'94 et tous les actes afférents.